

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 6 avril 2017

Délibération N16

Objet : tableaux d'équivalence de reconnaissance des attestations, titres et diplômes des sapeurs-pompiers volontaires.

Exposé des motifs :

Le SDIS de l'Indre recrute des sapeurs-pompiers volontaires pour lesquels il s'agit de leur première expérience dans le milieu des secours et de l'incendie et d'autres ayant déjà eu de l'expérience professionnelle au sein d'unités militaires comme la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris ou le bataillon des marins-pompiers de Marseille mais aussi au sein d'associations effectuant des missions de sécurité civile.

En application de l'article 3 de l'arrêté du 8 août 2013, les sapeurs-pompiers volontaires peuvent exercer une activité après avoir suivi et validé la formation correspondante. Ils peuvent, compte tenu de leurs qualifications antérieures, être dispensés de suivre les formations correspondant à des compétences déjà acquises.

Pour l'application de cette mesure, les sapeurs-pompiers volontaires peuvent demander à bénéficier de la procédure de reconnaissance des attestations, titres et diplômes (RATD) ou de la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE). Ces demandes sont examinées par la commission de validation des acquis de l'expérience compétente.

La RATD est une procédure de reconnaissance d'équivalences permettant à un sapeur-pompier d'être dispensé totalement, ou partiellement des titres ou formations exigés pour accéder à des emplois ou activités.

La VAE est un dispositif qui permet à toute personne de demander que soient reconnus et validés les acquis de son expérience en vue d'être dispensée totalement ou partiellement des formations permettant de tenir les emplois ou activités correspondants.

Le service formation instruit les dossiers de demandes de VAE/RATD du grade de sapeur 2^{ème} classe à celui d'adjudant-chef qui sont ensuite validés en CCDSPV réunissant tous les membres constituant la commission départementale énumérés dans l'article 66 de l'arrêté du 8 août 2013. Concernant les officiers ou futurs officiers de SPV, le Président du CCDSPV doit saisir, pour avis, la commission nationale.

Au cours des années 2013 à 2016, 6 commissions ont ainsi eu lieu permettant à 21 SPV de se voir reconnaître tout ou partie de leurs diplômes.

Afin de simplifier la procédure et l'étude des dossiers de VAE/RATD, il est proposé de faire valider par le bureau du CASDIS, les tableaux d'équivalence de RATD ci-joints. Ces tableaux ont été réalisés en collaboration avec les bureaux formation des unités militaires et autres organismes concernés. Ils pourront être actualisés à chaque changement de cursus après avis du CCDSPV. Par ailleurs, ils ont fait l'objet d'un avis favorable du CCDSPV.

Deux cas sont alors possibles :

- I. Les activités ou emplois liés aux attestations, titres et diplômes figurants dans les tableaux d'équivalence peuvent être validés directement par le directeur départemental après instruction du dossier par le service formation afin de faciliter l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de reconnaître leurs compétences plus rapidement. Un bilan des dossiers traités sera fait lors de chaque CCDSPV.
- II. Les activités ou emplois liés aux attestations, titres et diplômes ne figurant pas dans les tableaux d'équivalence seront étudiés par la commission départementale.

Les membres du bureau adoptent à l'unanimité la délibération suivante.

LE BUREAU

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 15 mars 2017 ;

DECIDE

Article 1 : les modalités de reconnaissance des attestations, titres et diplômes (RATD), telles que définies ci-dessus, sont adoptées.

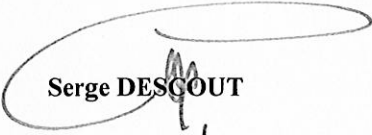
Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le

06 AVR. 2017

Publié, affiché, notifié le

06 AVR. 2017


Serge DESCOUT

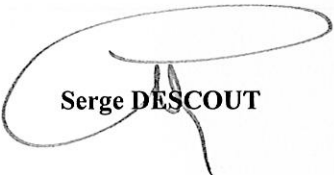

Serge DESCOUT

Tableau d'équivalences des unités de valeur de formation des sapeurs-pompiers volontaires avec les unités militaires et les autres SDIS

1- Equivalences des unités de valeur acquises par les militaires de la BSPP

FORMATION BSPP		REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES				
Diplômes	Unités de valeur acquises par équivalence par les personnels de la BSPP	Unités de valeurs acquises par les sapeurs-pompiers volontaires		Modules	Activités SPV	Unités de valeur non acquises par les personnels de la BSPP
CP BSPP (Certificat Pratique BSPP)	UV 1.1	UV 1.1	Équipier prompt secours	Transverse	EQUIPIER	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS) - UV 3.1 (secours routiers) - UV 5.1 (tronçonnage) - UV 5.2 (interventions animalières)
	UV 1.2	UV 1.2	Moyens radio			
	UV 1.3	UV 1.3	Préservation du potentiel physique			
	UV 1.4	UV 1.4	Organisation et missions des SDIS			
	UV 2.1	UV 2.1	Équipier VSAV	Secours à personne		
	UV 3.1	UV 3.1	Équipier secours routiers	Secours routier		
	UV 4.1	UV 4.1	Protection individuelle et collective	Incendie		
	UV 4.2	UV 4.2	Sauvetages et mises en sécurité			
	UV 4.3	UV 4.3	Alimentation, établissements, extinction			
	UV 4.4	UV 4.4	MEA			
	UV 5.1	UV 5.1	Interventions diverses	Opérations diverses		
	UV 5.2	UV 5.2	Interventions animalières			
PEC (Peloton des Elèves Caporaux) CQT SPP (Certificat de Qualification Technique de Sapeur-Pompier de Paris) BMPE (Brevet Militaire Professionnel Élémentaire)	UV 1.1	UV 1.1	Bases de commandement opérationnel	Gestion opérationnelle et commandement	CHEF D'EQUIPE	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
	UV 2.1	UV 2.1	Techniques professionnelles appliquées à l'incendie	Chef d'équipe incendie		
	UV 2.3	UV 2.3	Techniques Opérationnelles appliquées chef d'agrès MEA	Gestion opérationnelle et commandement	CHEF D'AGRES MEA	
BRECCH (Brevet de Caporal-Chef)	UV 1.1	UV 1.1	Connaissances réglementaires	Cadre d'intervention	CHEF D'AGRES UNE EQUIPE	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS) - UV 2.3 (chef d'agrès secours routiers)
	UV 1.2	UV 1.2	Relations extérieures et partenaires privilégiés			
	UV 2.1	UV 2.1	Commandement OPS et outils du CDT	Gestion opérationnelle et commandement		
	UV 2.2	UV 2.2	Sécurité individuelle et collective			
	UV 2.3	UV 2.3	Techniques Opérationnelles appliquées			
BSAT (Brevet de Spécialiste de l'Armée de Terre)	UV 1.1	UV 1.1	Gestion Opérationnelle et Commandement	Gestion opérationnelle	CHEF D'AGRES TOUT ENGIN	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
	UV 2.1	UV 2.1	Connaissances incendie	Lutte contre les incendies		
	UV 2.2	UV 2.2	Hydraulique			
	UV 2.3	UV 2.3	Stratégie d'extinction			
	UV 2.4	UV 2.4	Déblai, préservation des traces d'indices, surveillance			
BSTAT (Brevet Supérieur de Technicien de l'Armée de Terre)	GOC3	GOC3	Gestion Opérationnelle et Commandement		CHEF DE GROUPE	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
	REP2	REP2	Relation avec la Presse		CHEF DE COLONNE	
	TOP4	TOP4	Techniques Opérationnelles			
OGC	GOC4	GOC4	Gestion Opérationnelle et Commandement		CHEF DE COLONNE	
	INC3	INC3	Lutte contre les INCendies			
COS (Commandant des Opérations de Secours)	COP8	GOC5	Gestion Opérationnelle et Commandement		CHEF DE SITE	
	COM8	REP3	Relation avec la Presse			

2- Equivalences des unités de valeur acquises par les marins-pompiers de la marine nationale

MARINE NATIONALE		REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES				
Diplômes	Unités de valeur acquises par équivalence par les personnels de la marine nationale	Unités de valeurs acquises par les sapeurs-pompiers volontaires		Modules	Activités SPV	Unités de valeur non acquises par les personnels de la marine nationale
CAT (Certificat d'Aptitude Technique)	UV 1.1	UV 1.1	Equipier prompt secours	Transverse	EQUIPIER	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS) - UV 3.1 (secours routiers)
	UV 1.2	UV 1.2	Moyens radio			
	UV 1.3	UV 1.3	Préservation du potentiel physique			
		UV 1.4	Organisation et missions des SDIS	Secours à personne		
	UV 2.1	UV 2.1	Equipier VSAV			
		UV 3.1	Equipier secours routiers			
	UV 4.1	UV 4.1	Protection individuelle et collective	Incendie		
	UV 4.2	UV 4.2	Sauvetages et mises en sécurité			
	UV 4.3	UV 4.3	Alimentation, établissements, extinction			
	UV 4.4	UV 4.4	MEA			
	UV 5.1	UV 5.1	Interventions diverses	Opérations diverses		
	UV 5.2	UV 5.2	Interventions animalières			
	FDN 1	FDN 1	Equipier feux de navire	Spécialités		
	FDF 1	FDF 1	Equipier feux de forêts			
BAT (Brevet d'Aptitude Technique)	UV 1.1	UV 1.1	Bases de commandement opérationnel	Gestion opérationnelle et commandement	CHEF D'EQUIPE	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
	UV 2.1	UV 2.1	Techniques professionnelles appliquées à l'incendie	Chef d'équipe incendie		
FCA (Formation de Chef d'Agres)	UV 1.1	UV 1.1	Connaissances réglementaires	Cadre d'intervention	CHEF D'AGRES UNE EQUIPE	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
	UV 1.2	UV 1.2	Relations extérieures et partenaires privilégiés			
	UV 2.1	UV 2.1	Commandement OPS et outils du CDT	Gestion opérationnelle et commandement		
	UV 2.2	UV 2.2	Sécurité individuelle et collective			
	UV 2.3	UV 2.3	Techniques Opérationnelles appliquées	gestion opérationnelle	CHEF D'AGRES TOUT ENGIN	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
	UV 1.1	UV 1.1	Gestion Opérationnelle et Commandement			
	UV 2.1	UV 2.1	Connaissances incendie			
	UV 2.2	UV 2.2	Hydraulique			
	UV 2.3	UV 2.3	Stratégie d'extinction	lutte contre les incendies		
	UV 2.4	UV 2.4	Déblai, préservation des traces d'indices, surveillance			
	FDF 2	FDF 2	Chef d'agres feux de forêts	Spécialités		
BREVET SUPERIEUR et Officier nouvellement embarqué	GOC3	GOC3	Gestion Opérationnelle et Commandement		CHEF DE GROUPE	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
	REP2	REP2	Relation avec la Presse			
	TOP4	TOP4	Techniques Opérationnelles			
	FDN 2	FDN 2	Chef d'équipe feux de navires	Spécialités		

3- Equivalences des unités de valeur acquises par les pompiers de l'armée de l'air

ARMEE DE L'AIR		REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES					
Diplômes	Unités de valeur acquises par équivalence par les personnels de l'armée de l'air	Unités de valeurs acquises par les sapeurs-pompiers volontaires		Modules	Activités SPV	Unités de valeur non acquises par les personnels de l'armée de l'air	
CEP (Certificat Élémentaire Pompier de l'armée de l'air)	UV 1.1	UV 1.1	Equipier prompt secours	Transverse	EQUIPIER	- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)	
	UV 1.2	UV 1.2	Moyens radio				
	UV 1.3	UV 1.3	Préservation du potentiel physique				
		UV 1.4	Organisation et missions des SDIS				
	UV 2.1	UV 2.1	Equipier VSAV	Secours à personne			
	UV 3.1	UV 3.1	Equipier secours routiers	Secours routier			
	UV 4.1	UV 4.1	Protection individuelle et collective	Incendie			
	UV 4.2	UV 4.2	Sauvetages et mises en sécurité				
	UV 4.3	UV 4.3	Alimentation, établissements, extinction				
	UV 4.4	UV 4.4	MEA	Opérations diverses			
	UV 5.1	UV 5.1	Interventions diverses				
	UV 5.2	UV 5.2	Interventions animales				
CIP (Certificat Intermédiaire Pompier de l'armée de l'air)	UV 1.1	UV 1.1	Bases de commandement opérationnel	Gestion opérationnelle et commandement	CHEF D'EQUIPE		
	UV 2.1	UV 2.1	Techniques professionnelles appliquées à l'incendie				
	UV 1.1	UV 1.1	Connaissances réglementaires	Cadre d'intervention	CHEF D'AGRES UNE EQUIPE		- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS) - UV 2.3 (chef d'grès missions sauvetages pour les centres équipés de MEA)
	UV 1.2	UV 1.2	Relations extérieures et partenaires privilégiés				
	UV 2.1	UV 2.1	Commandement OPS et outils du CDT	Gestion opérationnelle et commandement			
UV 2.2	UV 2.2	Sécurité individuelle et collective					
CMP (Cadre maîtrise pompier de l'armée de l'air)	UV 2.3	UV 2.3	Techniques Opérationnelles appliquées	Gestion opérationnelle et commandement	CHEF D'AGRES TOUT ENGIN		
	UV 1.1	UV 1.1	Gestion Opérationnelle et Commandement				
	UV 2.1	UV 2.1	Connaissances incendie	Lutte contre les incendies			
	UV 2.2	UV 2.2	Hydraulique				
	UV 2.3	UV 2.3	Stratégie d'extinction				
	UV 2.4	UV 2.4	Déblai, préservation des traces d'indices, surveillance				
	CMP (Cadre maîtrise pompier de l'armée de l'air)	GOC3	GOC3	Gestion Opérationnelle et Commandement	CHEF DE GROUPE		- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS)
		REP2	REP2	Relation avec la Presse			
TOP4		TOP4	Techniques Opérationnelles				

4- Equivalences des unités de valeur acquises par les militaires de la sécurité civile

SECURITE CIVILE		REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES			
Diplômes	Unités de valeur acquises par équivalence par les personnels de la sécurité civile	Unités de valeurs acquises par les sapeurs-pompiers volontaires		Modules	Activités SPV
Formations de sapeur à adjudant-chef	UV 2.1	UV 2.1	Equipier VSAV	Secours à personne	EQUIPIER
					- UV 1.4 (organisation et missions des SDIS) - UV 3.1 (secours routier) - Module 4 (incendie) - Module 5 (opérations diverses) - formation de chef d'équipe - formation de chef d'agrès 1 équipe - formation de chef d'agrès tout engin

5- Equivalences des unités de valeur acquises par les sapeurs-pompiers professionnels provenant d'autres SDIS

REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES		REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES			
Diplômes	Unités de valeur acquises par équivalence	Unités de valeurs acquises par les sapeurs-pompiers volontaires	Modules	Activités SPV	Unités de valeur non acquises par les personnels
Les formations et diplômes prévus dans les référentiels d'activités et compétences (REAC) sont identiques.					Néant

6- Equivalences des unités de valeur acquises par les jeunes sapeurs-pompiers

REFERENTIEL JSP		REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES				
Diplômes	Unités de valeur acquises par équivalence par les JSP	Unités de valeurs acquises par les sapeurs-pompiers volontaires		Modules	Activités SPV	Unités de valeur non acquises par les JSP
Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier	UV 1.1	UV 1.1	Equipier prompt secours	Transverse	EQUIPIER	- UV 2.1 (Equipier VSAV) - UV 4.3 (Brûlage caisson d'observation) - UV 5.1 (Tronçonnage)
	UV 1.2	UV 1.2	Moyens radio			
	UV 1.3	UV 1.3	Préservation du potentiel physique			
	UV 1.4	UV 1.4	Organisation et missions des SDIS			
	UV 4.1	UV 4.1	Protection individuelle et collective	Incendie		
	UV 4.2	UV 4.2	Sauvetages et mises en sécurité			
	UV 4.3	UV 4.3	Alimentation, établissements, extinction			
	UV 4.4	UV 4.4	MEA	Opérations diverses		
	UV 5.1	UV 5.1	Interventions diverses			
	UV 5.2	UV 5.2	Interventions animales			

7- Autres équivalences

NOM DE LA FORMATION		REFERENTIEL ACTIVITES ET COMPETENCES			
Diplômes	Unités de valeur acquises par équivalence	Unités de valeurs acquises par les sapeurs-pompiers volontaires		Modules	Activités SPV
Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences niveau 1 et niveau 2	UV 1.1	UV 1.1	Equipier prompt secours	Transverse	EQUIPIER
					- UV 1.1 (Complément de formation prompt secours de 16 heures minimum)

Pour les formations qui ne sont pas référencées dans les référentiels d'activités et compétences, elles devront faire l'objet d'une étude du contenu avant validation.